



# Charte éthique de la plongée

---

## **Le centre de plongée respectueux de la faune sauvage s'engage à :**

1. Toujours faire passer le bien-être animal et la préservation de la biodiversité avant son propre intérêt.
2. Respecter et faire respecter les règles (de sécurité, distance, attitude, etc...).
3. Partager ses connaissances avec les plongeurs (écosystème, faune...).
4. Respecter le cycle naturel des animaux sauvages (contexte) : repos, mise bas...
5. Limiter l'interaction avec la faune sauvage et privilégier l'observation passive, on ne touche pas (dérangement, nombre de personnes).
6. Ne pas interagir avec la faune sauvage, ni prélever.
7. Ne jamais garantir l'observation (ni drone, ni nourrissage ni pourchasse...).
8. Évaluer les compétences des plongeurs - Par souci de sécurité et pour éviter de nuire davantage à l'environnement, il est de la responsabilité de chacun d'entretenir ses connaissances et ses compétences par une formation régulière. (flottabilité)
9. Ne pas aller dans les zones surfréquentées.
10. Fournir un équipement de plongée approprié en fonction du type de plongée et du lieu (courant) et sécuriser l'équipement transporté afin d'éviter tout dommage à l'environnement (fixer les détendeurs de secours, pas de crochets).
11. En bateau, ne pas ancrer dans les herbiers, algues et corail (bouée de mouillage)
12. Gérer au mieux les ressources naturelles (eau douce), collecte des données afin de mieux comprendre la dynamique des écosystèmes locaux avec la participation des plongeurs à des programmes de sciences citoyennes/participatives en partageant leurs données et autres informations.
13. Réduire et gérer la pollution en tout genre (déchets, crème solaire, eaux usées, matériel, etc...).
14. Soutenir des associations locales pour la conservation des espèces, leurs milieux et la cohabitation avec la faune sauvage.
15. Ne pas nouer de collaborations qui nuisent à la biodiversité.

**Nom de l'entreprise :**

